



## *Entreprises et droits de l'homme - vers une décennie de mise en œuvre au plan mondial*

### **Appel à contribution des gouvernements**

#### **Introduction**

Le 7 juillet 2020, le [Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains](#) (Groupe de travail) a lancé un nouveau projet intitulé "[Entreprises et droits de l'homme - vers une décennie de mise en œuvre au plan mondial](#) ». Aussi connu sous le nom de "UNGP 10+ / Prochaine décennie - Entreprise et droits de l'homme," le projet est centré sur le dixième anniversaire des [Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits humains \(Principes directeurs\)](#), le cadre mondial faisant autorité sur les entreprises et les droits de l'homme qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en juin 2011.

Dans le cadre de cet effort, le Groupe de travail cherche à développer une "feuille de route mondiale" sur les entreprises et les droits humains en dressant un bilan des réalisations à ce jour, en identifiant les lacunes et les défis, et en définissant une vision et une feuille de route pratique pour mettre en œuvre de manière efficace les principes directeurs vers 2030 et au-delà.

Le processus de consultation est mené en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres acteurs. Le Groupe de travail cherche à entendre les points de vue d'un large éventail de parties prenantes de toutes les régions, notamment les États, les organisations internationales, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations commerciales et industrielles, les entreprises, les associations de consommateurs, les investisseurs, les syndicats, les représentants des communautés touchées, les peuples autochtones, les défenseurs des droits humains, les organisations de la société civile, les associations et groupes professionnels, les universités et autres. Par conséquent, le Groupe de travail lance cet appel à contribution public. Veuillez vous référer au [site web du projet](#).

#### **Invitation à tous les gouvernements à soumettre des contributions**

Comme le rappelle la récente résolution A/HRC/44/15 du Conseil des droits de l'homme, les Principes directeurs ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme en 2011 (A/HRC/RES/17/4). Ils sont devenus le point de référence mondial faisant autorité pour prévenir et traiter les effets négatifs sur les droits de l'homme liés aux activités des entreprises. La résolution encourage tous les États à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les Principes directeurs, "notamment en appliquant des politiques et cadres réglementaires appropriés et par le développement de plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits humains", et à partager des informations sur les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les leçons à retenir.

Ce questionnaire vise à obtenir des informations actualisées et précises sur les politiques, la législation, les initiatives et les plans existants des États, et à comprendre les défis, les opportunités et les innovations au niveau des politiques des États membres dans la mise en œuvre des Principes directeurs. Ces informations seront essentielles



pour permettre au Groupe de travail de dresser le bilan des dix premières années de mise en œuvre des Principes directeurs et d'établir la feuille de route pour leur application mondiale dans la prochaine décennie. Ce questionnaire est complémentaire à d'autres enquêtes et demandes d'informations menées par le Groupe de travail, qui visent à solliciter l'avis et la contribution de l'ensemble des parties prenantes, y compris les entreprises et la société civile. Le bilan des dix premières années et son évaluation seront présentés dans un rapport du Groupe de travail au Conseil des droits de l'homme en juin 2021, et la feuille de route pour la prochaine décennie sera lancée lors du 10ème anniversaire des Principes directeurs au tour de la même période.

Le Groupe de travail demande aux États de bien vouloir apporter leur contribution en répondant au questionnaire à l'adresse [wg-business@ohchr.org](mailto:wg-business@ohchr.org) avant **le 30 novembre 2020**. Sauf indication contraire, ces contributions seront publiées sur une page dédiée du site web du projet.

## Questionnaire

Les questions générales adressées à toutes les parties prenantes sont les suivantes:

- (1) Quels progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des Principes directeurs au cours de la dernière décennie? Quels sont les développements et les initiatives prometteuses (de la part du gouvernement, des entreprises, des organisations internationales, de la société civile, etc.) et sur lesquels on peut s'appuyer?
- (2) Quels sont les lacunes et les défis qui subsistent ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné jusqu'à présent?
- (3) Quels sont les principaux obstacles (tant visibles que cachés), les moteurs et les priorités, qui doivent être abordés pour parvenir à la réalisation des Principes directeurs? Quels sont les défis systémiques ou structurels à relever pour parvenir à un développement durable fondé sur le respect des personnes et de la planète ?
- (4) Concrètement, que faudra-t-il pour réaliser des progrès significatifs au regard de ces obstacles et priorités ? Quels sont les objectifs mesurables peuvent être proposés aux protagonistes clés pour répondre aux attentes des Principes directeurs dans les années à venir?

Il est possible de répondre aux questions génériques susmentionnées via ce formulaire en ligne : <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/UNGPsBHRnext10/call-for-input-en.pdf>.

Questions adressées spécifiquement aux États:

Prière de fournir des informations sur les aspects suivants liés à la mise en œuvre des Principes directeurs, en indiquant, le cas échéant, les liens vers les documents publics:

Principes directeurs	Pratiques actuelles et défis	Objectifs et cibles réalisables pour la prochaine décennie
<b>Volonté de faire appliquer les Principes directeurs</b>		
<b>Engagement des États à appliquer les Principes directeurs</b> , p.ex. plans d'action nationaux, déclarations publiques, bilans nationaux de référence		
<b>Structures étatiques chargées de la mise en œuvre des Principes directeurs</b> , p.ex. ministère chargé des mesures à appliquer; allocation de ressources internes.		

Mesures réglementaires et politiques	Pratiques actuelles et défis	Objectifs et cibles réalisables pour la prochaine décennie
<b>Développements juridiques et réglementaires qui permettent ou obligent les entreprises à respecter les droits humains</b> , p.ex. diligence raisonnable obligatoire en matière de droits humains, obligation de diligence (duty of care), réforme du droit des sociétés et des valeurs mobilières.		

cgi.com».		
<p><b>Développements juridiques ou réglementaires qui permettent ou exigent de rendre compte et faire preuve de transparence sur la manière dont les entreprises traitent les risques liés aux droits de l'homme (activités propres et chaîne de valeur)</b></p>		
<p><b>Mesures pour encourager les entreprises à agir de manière responsables</b> (p.ex. sanctions pour les pratiques qui violent les droits de l'homme ; usage de "la carotte" ou "du bâton" par les institutions de crédit à l'exportation ou de financement pour encourager une conduite responsable des entreprises).</p>	(par exemple,	
<p><b>Orientations sur les attentes des entreprises en matière de droits humains</b></p>		
<p><b>Inclusion des Principes directeurs dans d'autres instruments politiques</b> qui relèvent de la conduite responsable des entreprises (p.ex Il y a-t-il d'autres instruments politiques relatifs à une conduite responsable qui</p>		

font référence aux Principes directeurs ou, dans le cas contraire, existent--ils des plans pour renforcer l'harmonisation des standards)		
<b>Les droits humains dans le "lien entre l'État et les entreprises"</b>	<b>Pratiques actuelles et défis</b>	<b>Objectifs et cibles réalisables pour la prochaine décennie</b>
<b>Les efforts de l'État pour protéger les droits humains auprès des entreprises</b> qui sont détenues ou contrôlées par l'État, et lorsqu'il fournit un financement ou un autre soutien aux entreprises, par exemple les organismes de crédit à l'exportation.		
<b>Les efforts de l'État pour protéger les droits de l'homme lorsqu'il rentre en relation contractuelle avec des entreprises pour fournir des services</b> , p. ex. les soins de santé, la sécurité sociale, l'éducation.		
<b>Les efforts de l'État pour protéger les droits de l'homme</b> par le biais des marchés publics.		
<b>Cohérence des politiques aux niveaux national, régional et international</b>	<b>Pratiques actuelles et défis</b>	<b>Objectifs et cibles réalisables pour la prochaine décennie</b>
<b>Cohérence horizontale et verticale des politiques</b> , p. ex.		